



DÉCLARATION LIMINAIRE CTL du 06 janvier 2022

Lors du CTL du 9 décembre, la CGT FINANCES PUBLIQUES 94 « s'extasiait » sur la faconde verbale et le conte de Noël qu'était venu raconter notre ministre Bruno LEMAIRE.

Joignant le geste à la parole et pour remercier les services rendus à la nation et la fierté dont nous devons nous sentir investi, le remerciement est tombé, suppression de 1 600 poste pour la DGFIP, qui se décline en **67 suppressions d'emplois nets pour le VAL DE MARNE**.

Le Père Lemaire, pardon, le Père Noël s'est transformé en magicien émérite, le Houdini de la gestion de la pénurie. « Quoiqu'il en coûte » disait le Président de la République. Au moins nous savons désormais ce que signifie pour ces Stavisky de la réforme, le prix à payer pour la fonction publique et en particulier pour la DGFIP.

Au passage admirons la dualité et l'hypocrisie du discours qui justifie pour partie la suppression entre la catégorie B et C pour « (...) fluidifier au maximum les mouvements de mutations ».

Il est vrai qu'à force de supprimer des implantations des structures de pleine compétence sur le territoire national, les possibilités de mutations se restreignent comme peau de chagrin. Les redéploiements d'emploi permettent selon nos escrocs magiciens, de créer 24 services supplémentaires...

Si l'on s'arrête simplement au VAL DE MARNE, quel est ce calcul qui consiste à créer 24 implantations au niveau national en en supprimant au passage 18 dans le Val-de-Marne ? Entre 2012 et 2022 se sont ainsi 20 838 emplois qui auront disparu au titre de la participation à l'effort de « Modernisation de l'administration ». Le cœur de métier de l'administration fiscale est transféré pour partie au débitant de tabac ou aux services de la poste et l'on fait disparaître ainsi, d'un coup de baguette idéologique, les espèces des postes comptables.

Sauf erreur de la part de la CGT FINANCES PUBLIQUES 94, l'euro dont on a fêté les 20 ans de sa création reste toujours la monnaie en cours sur le territoire et rien n'empêche le citoyen lambda de se désengager de ses dettes au moyen de monnaie sonnante et trébuchante. La dématérialisation « quoiqu'il en coûte » laisse sur le carreau 17 % de la population pour cause d'illectronisme et 40 % des ménages éprouvent des difficultés dans la gestion quotidienne de leur vie administrative désormais dématérialisée.

Cette hypocrisie ne s'arrête bien entendu pas là. Cette histoire de relocalisation des emplois est une gigantesque fumisterie. En effet, créer des pôles en province, pôles qui en tout état de cause n'auront pas vocation à recevoir du public, c'est supprimer d'une part dans leur région d'origine, des services et des emplois et d'autre part créer l'illusion que les services rendus par ces délocalisations seront à l'avantage des usagers publiques, institutionnels ou professionnels. Sur les 55 implantations qui vont être créées ou transférées dans les communes, se trouvent essentiellement des activités de gestion (« back office », activité de réseau et centre d'appels) sans contact avec les usagers. Cela ne contribuera en rien au renforcement des services de proximité dont nos concitoyens ont tant besoin. Nos 18 trésoreries disparaissent pour céder la place à 7 implantations dans le secteur local, perdant au passage 7 emplois au titre de 2022. La « démétropolisation »

promise par le ministre cache en réalité des délocalisations avec diminution d'effectifs et cela de manière insidieuse. L'exemple de la ville de Redon en Ille-et-Vilaine est symptomatique : l'implantation d'un service d'appui à la publicité foncière conduira à une diminution nette de 68 emplois en soustrayant aux emplois créés à Redon, ceux qui seront perdus ailleurs dont à Paris.

Bien entendu on vend cette belle illusion par l'installation de « points de contact », d'Etablissements France Service, d'antennes. Où existait un service public de pleine compétence, ce dernier est désossé et vendu en lots aux collectivités territoriales. La permanence des antennes, c'est le cas dans le 94 s'arrête à l'horizon 2026. Rien n'arrête cette entreprise de démolition, y compris lorsque les élus 94 vous mettent le nez dans vos propres contradictions sur les tailles critique des services. Tout et son contraire sont affirmés dans des arguments à géométrie variable en fonction des impératifs du moment. Quant aux compétences de ceux qui y exerceront, dans le meilleur des cas, s'ils sont des agents de la DGFIP, ils assureront une permanence selon des horaires fluctuants, sur des réponses de 1^{er} niveau, les usagers étant renvoyés sur un back-office dont les effectifs seront réduits au fur et à mesure du temps. Peut-être participeront à cette entreprise de « Fiscobus » itinérant ou de pirogue, comme c'est le cas en Guyane. Quant aux transfuges d'autres administration, si pour former un contrôleur ou un agent une période de scolarité obligatoire est une nécessité, pour ces derniers un lutin est quelques jours de formation à la petite semaine ont été jugés suffisant pour accueillir les usagers.

« En même temps » si cher à notre Chef de l'État, la DGFIP continue sa politique de diminution des effectifs même si elle a été inaugurée il y a longtemps. Cette diminution drastique a détérioré la qualité des services rendus aux usagers ainsi que les conditions de travail des agents. Les horaires d'ouverture au public se sont restreints. Il est de plus en plus difficile de contacter des agents : les contribuables, dorénavant, doivent prendre un rendez-vous pour être reçus, sont renvoyés sur un portail internet, sur des centres distants ou des centres d'appels. Au contraire, nos concitoyens ont besoin d'un contact personnel et d'aide sur ces matières fiscales souvent complexes et difficiles. À ces difficultés s'ajoute le recours systématique à la dématérialisation et au numérique alors que « 13 millions de nos concitoyens demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet, et se sentent en difficulté avec ses usages » selon la mission société numérique créée par l'État : cela éloigne encore ces usagers de l'accès à ces services publics.

Outre le VAL DE MARNE, l'une des plus brillantes démonstration de cette politique de la terre brûlée est sans doute l'exemple de PARIS. D'ici 2027, il n'y aura plus aucun service fiscal dans les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} 8^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements. Cela signifie que 32,10 % de la population parisienne n'aurait pas accès à ces services publics de proximité essentiels si ces fermetures se réalisent ! Pourtant 43 % des Français déclarent rencontrer des difficultés de transport et donc tout éloignement constitue un obstacle supplémentaire. Ces fermetures de centres constituent à nouveau une dégradation majeure pour les Parisiens.

La position de la CGT FINANCES PUBLIQUES est constante dans le temps. Elle s'oppose très clairement à cette entreprise de destruction de la DGFIP et localement de la DDFIP 94. Nous militons pour une couverture du territoire, un maillage du réseau qui permettent aux usagers particuliers et professionnels d'avoir accès au service public dans son intégralité.

Nous exigeons :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le pourvoi de tous les postes vacants
- le retrait immédiat de votre projet de géographie revisitée,
- la consolidation et la réimplantation de services de la DGFIP de pleine compétence au plus près des citoyens,
- des embauches statutaires et des moyens à hauteur des besoins pour l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- la pérennité de l'exercice de toutes les missions à la DGFIP,
- l'augmentation des rémunérations par une revalorisation conséquente du point d'indice, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat et l'abandon du RIFSEEP,
- la suppression du jour de carence,
- à ce que soit expliqué devant les agents les motifs qui ont conduit aux suppressions d'emplois dans chaque service.

Il est donc hors de question pour la CGT Finances publiques 94 de participer à ce saccage que vous nous proposez.

Les élus de la CGT FINANCES PUBLIQUES ne siégeront donc pas à cette instance.